



Annuler temoignage prud homme

Par **louloute0085**, le **18/03/2011** à **22:57**

Bonjour,rnrnJ'ai fait il y a deux ans de cela une attestation pour une ancienne collègue.rnAprès réflexion je lui avais demandé de ne pas s'en servir car moi je suis toujours dans la société et les choses depuis qu'elle est partie ce sont nettement améliorée.rnElle a quand meme mis mon attestation dans son dossier prud'homme.rnJe voudrais savoir aujourd'hui si je peux rendre cette attestation caduc ?rnMerci de vos réponsesrnrnAujourd'hui mon employeur m'a dit que la seule facon de "rendre neutre" cette attestation est d'en faire une pour lui ?rnrnQu'est ce que je risque ?

Par **Cornil**, le **20/03/2011** à **17:13**

Bonsoir "Louloute"rnrnNon, sauf à prétendre que cette attestation t'a été extorquée par pression, t ne peux revenir sur elle.